

Concours section : IDF-SURVEILLANT PENITENTIAIRE-A

Epreuve matière : Admissibilité

N° Anonymat : **EOGEP897 LR** Nombre de pages : 4

(Remplir cette partie à l'aide de la notice)

Concours : SURVEILLANT PENITENTIAIRE Session : 2022-A

Epreuve : ADMISSIBILITÉ Date de l'épreuve : 12/01/2022

**CONSIGNES**

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Partie 1 / QCM =

Question 1 = A / 1

Question 2 = C / La fête de la musique

Question 3 = B / Les 40 ans de l'abolition de la peine de mort

Question 4 = D / Le président de la République

Question 5 = B / En Afrique

Question 6 = B / 5 ans

Question 7 = C / Un espace de libre circulation des personnes entre plusieurs pays européens

Question 8 = A / Jean-Paul Belmondo

Question 9 = B / Usain Bolt

Question 10 = C / Le service civique

Question 11 = D / La taxe sur la valeur ajoutée

Question 12 = A / 5

Question 13 = A / Un triangle rectangle

Question 14 = A / Antoine de Saint-Exupéry

Question 15 = D / L'Allemagne, l'Italie et le Japon

Question 16 = A / Que je travaille

Question 17 = B / Marianne

Question 18 = B / Le watt

Question 19 = D / Léonard de Vinci

Question 20 = B / 4

Partie 2 = Questions de logique

Problème n° 1 = Il s'agit de la lettre N (année, semaine, jour)

Problème n° 2 = Si l'escargot monte tous les jours de trois mètres puis en descend deux chaque nuit, il sera arrivé hors du trou durant le 5<sup>e</sup> jour. Il lui faut donc 9 jours pour arriver en haut.

Problème n° 3 = Par élimination la seule proposition possible est = Dimanche.

Problème n° 4 = 1 zèbre + 6 giraffes + (6 × 3 = 18 singes) + (18 × 2 = 36 oiseaux) + (36 × 4 = 144 mouches) = un total de 229 animaux au point d'eau.

Problème n° 5 =

Problème n° 6 =

Problème n° 7 = Un article d'une syllabe vaut 10 euros, un article de deux syllabes vaut 14 euros, un article de trois syllabes vaut 16 euros.

Croquette = deux syllabes et sera donc vendue 14 €

Problème n° 8 = entre 9 et 100 il y a = 9, 19, 29, 39, 49, 59, 69, 79, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98 et 99. On compte donc 20 fois le chiffre 9.

Problème n° 9 = La réponse est E car la lettre/ le symbole se retrouve inversé en miroir.

Problème n° 10 = Si le livre se trouve le cinquième sur l'étagère en partant de la gauche ou de la droite, alors il y a neuf livres au total sur l'étagère.

### Partie n° 3 = Rédaction d'un compte rendu.

Centre de détention de LABAS.

le 12 janvier 2022,

#### COMPTE-RENDU D'INTERVENTION

Le surveillant Pierre NORMAL

au grade de service.

Objet = Intervention sur détenu avec suspicion de tentative de suicide.

J'ai l'honneur de vous rendre compte des faits suivants =

le 12 janvier 2022 vers 18h00, alors que je suis en train d'effectuer la distribution des repas au sein du 1<sup>er</sup> étage du bâtiment B, le détenu AGNEAU Michel (numéro d'écrou 1278 - cellule B149) me fait part d'un certain nombre de faits :

- Son voisin immédiat, CHEVREUIL Jean (écrou 1276 - cellule B150) présenterait effectivement un comportement déprimé. Sa femme lui aurait fait part de son intention de mettre fin à leur relation.
- Il aurait eu une altercation <sup>verbale</sup> dont l'origine est inconnue le 10 janvier avec le détenu BREBIS Patrick (écrou 1945) et se déplacerait depuis muni d'une lame de rasoir.
- Le détenu en question, sous régime de confiance, n'aurait pas honoré leur rendez-vous quotidien pour jouer aux échecs en fin de promenade à 17h00. Il a été aperçu sortant de sa cellule à 17h30 pour demander des médicaments au détenu LOUP Jacques (écrou 1101 - cellule B18) et aurait réintégré cette dernière muni d'un pilulier plein de cachets.

J'ai précédemment pénétré dans la cellule de CHEVREUIL Jean, vers 15h30 durant sa libre promenade afin d'y déposer deux lettres arrivées au courrier.

Conformément aux pratiques de références opérationnelles et en connaissance de ces éléments pouvant faire craindre un risque de comportement à tendance suicidaire de la part de CHEVREUIL Jean, je suis retournée sans délai au sein de sa cellule. J'ai alors constaté que ce dernier ne répondait pas à mes sollicitations et semblait se trouver dans un état comateux.

Gardant mon calme, j'ai appliqué la conduite à tenir d'après ma hiérarchie en appelant le major HICKS, grade de sergent. Arrivé sur les lieux, le grade de sergent a pu confirmer le constat d'un état comateux et a fait appel à un médecin.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, il semblerait nécessaire d'apporter une surveillance particulière de CHEVREUIL Jean, confirmant d'éventuelles causes personnelles pouvant le conduire à un acte de suicide. En fonction de l'appréciation de la hiérarchie, celui-ci pourrait faire l'objet de mesures de prévention inscrites aux pratiques de références opérationnelles (feuille approfondie de cellule à la recherche d'arme tranchante ou médicaments non autorisés), doublement avec détenu de soutien.

Il conviendrait également d'opérer des mesures d'investigation concernant les détenus BREBIS Patrick, qui semblerait être à l'origine d'une crainte chez CHEVREUIL Jean et LOUP Jacques, pouvant potentiellement être reconnu coupable de contrevention au code de procédure pénale (Article R75-7-1 et R57-7-2 concernant l'introduction, la détention et l'échange de produits de substitution aux produits stupéfiants sans autorisation médicale). Le cas échéant, selon la nature des produits ingérés, la consommation de produits en infraction avec le règlement intérieur de l'établissement, pourrait également être reprochée à CHEVREUIL Jean.

Je me tiens à votre disposition pour toutes explications complémentaires.

P-Norm21